

Objet PLUIH : déclaration de projet n°1 / Clinique vétérinaire équine à Montfort-le-Gesnois.

Date 02.07.2024 10:23

Bonjour,

Je ne serai pas présent demain après-midi à la réunion PPA.

Pour ce projet de clinique vétérinaire équine, je note qu'aucune zone humide n'a été inventoriée sur la parcelle concernée. En conséquence le règlement du SAGE et en particulier son article 3 ne s'applique pas.

S'agissant du caractère inondable du secteur concerné, je vous invite à vous référer aux dispositions du PPRI de l'Huisne actuellement en vigueur. L'objectif général étant de ne pas contraindre l'inondabilité du lit majeur.

Cordialement.



Syndicat du bassin de la

Sarthe

Vincent TOREAU

Directeur / Animateur de la CLE - SAGE du bassin versant de l'Huisne

SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard / 72130 Saint-Léonard-des-Bois